



**Objet**

Mission de maîtrise d'œuvre pour  
Réalisation d'un atlas de la biodiversité  
communale.

**Suivi par**

N/Références : DIR/HD/AL/n° 2021 -

**Date**

Saint-Claude le 02 février 2022

M. Arnaud LARADE – DPAT- Service  
Appui aux Territoires  
Tél : 0590 41 55 90 / 0690 50 14 99  
[arnaud.larade@guadeloupe-  
parcnational.fr](mailto:arnaud.larade@guadeloupe-parcnational.fr)

Le Parc National de la Guadeloupe a pris l'engagement de soutenir les communes adhérentes à sa charte pour concevoir des Atlas de la biodiversité communal. Pour réaliser ces documents, le parc cherche à s'entourer de partenaires permettant de mener à bien ce type d'études.

Communes concernées :

- Gourbeyre.
- Vieux Habitants.

## 1) Contexte de la demande

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

## 2) Objectif

Le chargé de mission ABC (CM ABC) a pour objectif de coordonner les travaux. Il sera en charge aussi de réaliser l'état initial de l'étude. Il est piloté par un directeur, ainsi qu'un chef de projet. Le



**Parc national de la Guadeloupe**

Montéran • 97120 Saint-Claude

Tél. +590 590 41 55 55 • Fax +590 590 41 55 56

[www.guadeloupe-parcnational.fr](http://www.guadeloupe-parcnational.fr) • [contact@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:contact@guadeloupe-parcnational.fr)

bureau d'étude sera chargé de réaliser la phase de concertation entre acteurs, d'aider à identifier les zones à enjeux de biodiversité, et de réaliser les documents finaux. Le ou les prestataire (s) en charge de l'expertise naturaliste sera (ont) sollicité (és) pour caractériser précisément les zones à enjeux, identifiées dans le cadre d'une concertation entre acteurs.

### **3) Détail de la mission**

Le cahier des charges joint à ce document à pour objectif de préciser le contenu de la prestation de service demandée au bureau d'étude. Cette commande publique sera un accord cadre. Chaque atlas communal de la biodiversité fera l'objet d'un bon de commande.

- Phase 1 : Etat initial, **Le BET** participera à la réunion de présentation de l'état initial.
- Phase 2 : Identification des zones à enjeux, **Le BET** est en charge de la gestion de toute cette phase
- Phase 3 : Expertise naturaliste, cette phase sera soumise à une autre consultation.
- Phase 4 : Restitution, **Le BET** est en charge de la gestion de toute cette phase

### **4) Conditions contractuelles**

#### **4.1 Documents contractuels**

La commande est régi par les documents contractuels énumérés ci-après par ordre de priorité décroissante :

- une proposition tarifaire détaillée ;
- une note définissant les différentes missions de l'étude ;
- le calendrier des différentes phases de l'étude (démarrage, diagnostic, repérage sur le terrain, audit des institutions concernées, rédaction, livraison)

#### **4.2 Délais de réalisation de l'étude**

Périodes de réalisation de l'étude ABC complète:

- Sur la commune de Vieux-Habitants : du 3 janvier 2022 au 23 septembre 2022
- Sur la commune de Gourbeyre : du 28 mars 2022 au 2 juin 2023

#### **4.3 Critères d'attribution**

- Prix (40%)
- Nombre de jours par prestation (30%)
- Caractéristiques techniques (30%, dont expérience de l'entreprise dans ce domaine 10 % + moyens humains impliqués (formation et effectif physique mobilisé 20 %)

#### **4.4 Acomptes et solde**

Pour chaque phase réalisée, le titulaire établit une facture conforme au tarif indiqué sur son devis et le paiement se fera par mandat administratif, elle doit être exclusivement déposée sur la portail CHORUS-PRO et comporter les informations suivantes :

- Code Service
- Numéro d'engagement juridique ou bon de commande,

Les sommes dues en exécution sont payées dans un délai de trente (30) jours par virement administratif.

#### **4.5 Pénalité de retard**

En cas de retard dans la remise des rapports, le prestataire pourra se voir imputer une pénalité de 150 € par jour de retard. Cette pénalité sera prélevée sur un des versements intermédiaires

ou du solde.

**5) Délai et modalité de remise des offres**

La réponse doit parvenir au plus tard le **jeudi 17 février 2022, délai de rigueur** à

Madame la Directrice  
Parc national de la Guadeloupe  
Montéran  
97120 Saint-Claude

Par courrier électronique à :

[hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:hugues.delannay@guadeloupe-parcnational.fr)

et copie à [arnaud.larade@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:arnaud.larade@guadeloupe-parcnational.fr)

[milton.boucard@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:milton.boucard@guadeloupe-parcnational.fr)

**6) Modalités de restitution et propriété des données**

Tous les documents d'étude et les rapports de chaque phase seront remis en version informatique et papier. Les plans seront remis au format DWG.

**7) Renseignements complémentaires**

Pour toute interrogation ou information complémentaire d'ordre administratif ou technique, vous pouvez contacter :

M. Milton BOUCARD

Département Patrimoines et Appui aux Territoires - Service Appui aux Territoires

Tél : 06 70 56 50 22

Email : [milton.boucard@guadeloupe-parcnational.fr](mailto:milton.boucard@guadeloupe-parcnational.fr)

La Directrice

Valérie SÉNÉ



## MARCHÉ PUBLIC D'ÉTUDES

---

### Réalisation d'un atlas de la biodiversité communale

Cahier des charges  
Bureau d'Études

---

Le Parc National de la Guadeloupe a pris l'engagement de soutenir les communes adhérentes à sa charte pour concevoir des Atlas de la biodiversité communal. Pour réaliser ces documents, le parc cherche à s'entourer de partenaires permettant de mener à bien ce type d'études.

### PRÉAMBULE

#### 1 Définition d'un atlas de la biodiversité

Un Atlas de la biodiversité communale est un inventaire des milieux et des espèces présents sur un territoire donné. Il implique l'ensemble des acteurs d'une commune (élus, citoyens, associations, entreprises, ...) en faveur de la préservation du patrimoine naturel. La réalisation de cet inventaire permet de cartographier les enjeux de biodiversité à l'échelle de ce territoire.

Plus qu'un simple inventaire naturaliste, un ABC est donc un **outil d'information et d'aide à la décision** pour les collectivités, qui facilite **l'intégration des enjeux de biodiversité** dans leurs démarches d'aménagement et de gestion.

Afin de répondre aux objectifs visés, l'atlas de la biodiversité communale donne lieu à la **production de trois types de rendus** :

- la réalisation d'**inventaires naturalistes** de terrain au cours desquels sont produites des données d'observation et de suivi d'espèces et/ou d'habitats,
- la production de **cartographie d'enjeux de biodiversité** qui pourront être intégrés dans les projets d'aménagement et de valorisation du territoire,
- la production de **publications, rapports ou annexes** relatives à la mise en œuvre de l'ABC et des perspectives qui en découlent.

#### 2 L'action du Parc National de la Guadeloupe (PNG)

Pour concevoir les atlas de la biodiversité, le PNG met en place une nouvelle méthodologie, suite à la réalisation de deux premiers atlas. Pour atteindre les objectifs visés par le document, l'atlas de la biodiversité communale sera segmenté en deux parties distinctes mais solidaires l'une de l'autre. Une phase étude permettra de faire un état des lieux, d'identifier et de caractériser des zones à enjeux de biodiversité communale, et de présenter un plan d'actions et de communication pour à minima conserver cette biodiversité. Une seconde phase consiste à mettre en œuvre un

programme d'animations qui à deux objectifs : informer et sensibiliser les différents usagers de la commune, et faire en sorte que les usagers soient des acteurs dans la conception du document. En ce sens, les deux phases sont solidaires l'une de l'autre.

Pour réaliser ces deux phases, le PNG fait appel à plusieurs ressources et compétences :

- Deux groupes de travail dédié à l'étude et au programme d'animation seront créés au PNG.
- Une ressource humaine sera affectée à temps plein sur cet objectif. Il s'agira d'un chargé de mission ABC, auquel il pourra être affectée d'autres ressources.
- Un bureau d'étude spécialisé sera retenu pour co élaborer l'étude.
- Un ou des prestataire (s) expert (s) naturaliste (s) complétera (ont) le dispositif pour réaliser une phase expertise.

Le chargé de mission ABC (CM ABC) a pour objectif de coordonner les travaux. Il sera en charge aussi de réaliser l'état initial de l'étude. Il est piloté par un directeur, ainsi qu'un chef de projet. Le bureau d'étude sera chargé de réaliser la phase de concertation entre acteurs, d'aider à identifier les zones à enjeux de biodiversité, et de réaliser les documents finaux. Le ou les prestataire (s) en charge de l'expertise naturaliste sera (ont) sollicité (és) pour caractériser précisément les zones à enjeux, identifiées dans le cadre d'une concertation entre acteurs.

## DESCRIPTIF DE LA PRESTATION

Le présent cahier des charges à pour objectif de préciser le contenu de la prestation de service demandée au bureau d'étude. Cette commande publique sera un accord cadre. Chaque atlas communal de la biodiversité fera l'objet d'un bon de commande.

1 Détail de la prestation demandée au bureau d'étude :

Il s'agit pour le BET de prendre part à la réunion de lancement de l'étude, correspondant au premier COPIL, organisé par le PNG. Le BET participe à la réunion pour présenter son rôle dans la conception du document.

### **Phase préambule**

Nombre de réunion : 1

Livrable : 0

1 En phase 1 : ETAT INITIAL (EI)

Le BET participera à la réunion de présentation de l'état initial.

Il s'agit pour le PNG d'organiser une réunion de restitution de l'état initial (EI) réalisé par le chargé de mission ABC du PNG. Cette restitution est faite à l'attention d'un comité technique, COTECH et d'un comité de pilotage COPIL. Le COTECH est composé par un ou des élus référents communaux, un ou des techniciens communaux référents, la DEAL, l'OFB, l'ARB, l'ONF, le CDL, l'OE971, éventuellement un représentant de l'EPCI, le CR, le CD, les associations natures, les experts indépendants naturalistes, les techniciens du PNG, etc. Le COPIL est composé de la commune, l'OFB, le PNG, l'ARB, ... . La réunion est convoquée par le PNG sous pilotage de la mairie et avec la présence du BET. C'est une occasion de faire le point sur l'état d'avancement du dossier, de présenter les résultats principalement cartographiques, avant d'aborder la phase de concertation.

Pour information, l'EI réalisé par le PNG est composé de :

**Une collecte des documents de référence internes présentant la commune :** Il s'agit des travaux de collecte de documents internes par le CM ABC, faisant suite à la réunion du GT PNG. A cette réunion (tenant compte de sa méthodologie de mise en œuvre), il sera essentiel de passer en revue toutes les potentiel zone à enjeu, tenant compte des particularité de la commune. Les potentiels enjeux sont entre autres :

- La gestion des milieux littoraux comprenant les plages et l'arrière plage, ainsi que les falaises
- Le gestion des zones de pontes pour les tortues, de nidification de certaines espèces, et autres habitats.

- L'identification des zones humides (se rapprocher du PRZHT et de la DEAL)

- les enjeux de continuités écologie au niveau des court d'eau,

La liste des document de base sont à récupérer au niveau du SSI. Les outils de type KARUNATI seront utilisés. Il s'agit de faire un point spécifique sur les EEE à l'échelle communale. Pour cela, le VSC en charge des EEE est sollicité. Il s'agit d'avoir un bilan sur la protection des littoraux. Il intègre un point sur le suivi des tortues marines. Proposition d'un inventaire complémentaire par un naturaliste pour les plages. Pour les tortues, jusqu'à présent, on ne prenait en compte que les suivis du PNG. Il s'agit de faire un point sur la liste des espèces classées sur la liste rouge. Il s'agit de faire un point sur la continuité écologique au niveau des cours d'eau. Il s'agit de faire le point sur les enjeux de milieux marins par un état de lieux et non pas par des investigations. Il s'agit de faire un point sur les zones humides communales identifiées ou non dans le cadre des PLU. Il s'agit de faire le point sur la biodiversité ordinaire en tenant compte des Atlas paysagers et des plans paysagers.

**Une collecte des documents de référence externes au PNG présentant la commune :** Il s'agit des travaux de collecte des documents externes au PNG, par le CM ABC. Il s'agit des documents suivants : SRPNB, SDENS, SREE, SDAGE et EDL, Plan Paysage, Atlas des zones humides, Réseau écologique (REDOM), Plans de gestion du CDL, Diagnostic forestier, Études naturalistes et spécifiquement sur le milieu marin : DSB, études des impacts sur le milieu marin (OFB), Plan OCEAN, sites de pontes. D'autres études pourront être collectées comme les résultats de la MIG rivière, les études d'impact (DEAL), la base de donnée du PRZHT. Le CRSPN pourra aussi être consulté.

PS : Dans le cadre du SDENS, une analyse multicritère avait été dressée pour retenir une liste de sites. Il ne sera pas inutile de reprendre ce travail qui doit sûrement amener du grain à moudre pour les espaces naturelles plutôt que les espaces urbanisés.

**Une collecte des projets d'aménagement et de développement programmés (SAR, SCOT, PLU et autres documents d'urbanisme) et des échanges avec le service urbanisme :** Il s'agit des travaux de collecte d'information par le CM ABC, au niveau des services urbanismes, de la mairie et à défaut de la DEAL, voir du CAUE. Il sera nécessaire d'identifier les futures projets d'aménagement. Le conseil régional pourra aussi être consulter en tant que pilote du SAR.

#### **Phase 1 : Etat initial**

Nombre de réunion : 1

Livrable : 0

Le BET est en charge de la gestion de toute cette phase.

- **Identifier une liste des zones à enjeu**

Il s'agit pour le BET, de récupérer les éléments de texte et les cartographies de l'État Initial, de les analyser pour identifier les poches de territoire à préserver au niveau de la biodiversité. Le BET établit une analyse croisée pour lister l'ensemble des lieux potentiels de la commune, qui nécessite un approfondissement de l'analyse pour une bonne gestion de l'aménagement intégrant les enjeux de biodiversité. Concrètement, le BET récupère tous les travaux du chargé de mission ABC, qui ont débouché sur la réunion de présentation de l'EI. A partir de ces éléments, il propose des ateliers de concertation à l'attention du COPIL pour laisser libre expression aux membres du COPIL et retenir ceux qui seraient les plus pertinents à investiguer. Pour cela, il pourra utiliser la méthodologie annexée au cahier des charges. Le PNG prévoit que la cartographie pourra être réalisée par la SSI, suite à l'expression des besoins ainsi que de croquis détaillés présentés par le BET.

- **Atelier de concertation COTECH pour le choix des zones à enjeux à partir des cartes**

Il s'agit pour le BET de mettre en place une méthodologie de concertation qui suscite l'intérêt des membres du COTECH dont celles des élus, voir des forces vives de la commune. Le PNG, via son chargé de mission, appui le BET pour mettre en place cette concertation, au niveau logistique. Le BET ne prend pas en charge l'aspect organisationnel du ou des ateliers.

Le BET pourra piloter un deuxième atelier de concertation si le besoin est exprimé par les élus. Le BET produira un document de synthèse reprenant le choix des élus, des zones à investiguer, ainsi que les arguments ayant conduit à ce choix.

- **Mobilisation du GT PNG pour cadrer l'expertise naturaliste**

Il s'agit pour le BET de s'appuyer sur l'expertise des agents du PNG pour compléter la définition des zones à investiguer. La mobilisation par le chargé de mission ABC du GT PNG pour le BET, permet aussi d'identifier potentiellement des éléments non pris en compte auparavant, mais aussi de mentionner des éléments de cadrage avant expertise naturaliste. Cette mobilisation peut être sous forme de réunions présentiels ou visioconférences, d'échanges mail, ou autres.

Le BET rédige, à partir de la phase de concertation et des éléments du GT PNG, une note de cadrage pour l'expertise naturaliste. Suivant les investigations à réaliser, le PNG pourra faire cette expertise en interne. Il peut être nécessaire que le BET accompagne les élus sur le terrain (avec le PNG) pour une meilleure appropriation des éléments, suite à leur demande. Cependant, le PNG prévoit une sortie avec un accompagnateur moyenne montagne à l'attention des élus et des usagers de la commune.

## **Phase 2 : IDENTIFICATION DES ZONES A ENJEUX**

Nombre d'atelier :1 (plus 1 en option)

Livrable : il est attendu du bureau d'études trois livrables :

- la préparation des éléments de contexte pour une concertation (la cartographie sera produite par le PNG)
- la note de cadrage à l'attention de l'expert naturaliste
- la synthèse du ou des ateliers de concertation.

### 3 En phase 3 : **EXPERTISE NATURALISTE**

Il s'agit pour le BET de participer éventuellement à l'expertise de terrain s'il le juge nécessaire. Ce n'est pas une obligation. Le BET ne peut pas faire valoir de rémunération pour cette partie, car il disposera des résultats de cette prestation sous forme de rapport et de cartographie.

Pour information, l'expertise naturaliste réalisée par le prestataire consiste à :

**Réaliser des sorties de terrain naturalistes :** Il s'agit pour le prestataire en charge de cette expertise, de mener à bien les investigations de terrain que lui permet d'affiner la connaissance naturaliste des zones à enjeux.

**En option, une sortie de terrain, d'accompagnant des élus, des voisins des zones à enjeux, d'autres parties-prenantes :** Il s'agit éventuellement que les élus puissent accompagner les experts lors des investigations de terrain, pour les sensibiliser sur l'existence de la biodiversité communale.

**Réaliser une synthèse de l'expertise du terrain :** Il s'agit pour le prestataire de réaliser une synthèse en texte et cartographique des sorties de terrains. Cette synthèse est remise au PNG et transmise au BET. Afin de nourrir les rubriques 3.2 et suivantes du rapport final, 12 à 15 photographies (> 150dpi) d'individus d'espèces pertinentes accompagnées chacune de 15-20 lignes de textes (description, milieu, répartition) selon la maquette fournie<sup>1</sup>. Une liste d'espèces contactées renseignée selon les champs obligatoires du masque de saisie fourni en annexe 1 et compatible SINP. Les prestataires BET et naturaliste sont mis en relation par le PNG pour une parfaite collaboration dans la réalisation des travaux.

### **Phase 3 : EXPERTISE NATURALISTE**

Nombre de réunion : 0

Livrable : 0

#### 4 En phase 4 : RESTITUTION DES TRAVAUX ET PLANS D' ACTIONS

Le BET est en charge de la gestion de toute cette phase.

- **Scenarii de maintien ou de densification des zones à enjeux**

Il s'agit pour le BET d'établir plusieurs scenarii permettant le maintien ou la densification de la biodiversité sur les différentes zones à enjeux expertisées. Tenant compte des projets d'urbanisme, et avec l'appui de partenaires spécialistes en aménagement du territoire, le BET liste les solutions à proposer au COTECH et au COPIL. Il dresse une analyse argumentée pour aider les élus à décider de la solution à retenir.

Le BET organise une réunion permettant de présenter 6 cartographies et les différentes solutions.

Il s'agit de :

- Inventaire et zonages de protection
- Occupation du sol à grande échelle
- Dynamiques et unités paysagères
- Projets d'aménagement
- Carte globale des espèces à enjeu ou à statut I
- Carte globale de la répartition des EEE

Un choix devra être fait par les élus parmi les scénarii de préservation de la biodiversité qui seront proposés pour établir le PLAN D' ACTIONS. A défaut, l'ensemble des propositions seront retenues dans le document.

*Dans le plan d'actions, il est préférable de s'assurer de la durabilité des actions dans le temps, en tout cas de la pérennité de leurs effets bénéfiques pour notre patrimoine naturel, incluant leur valorisation via les acteurs locaux qui les mettent en œuvre.*

**1Les vignettes par espèces pour nourrir les rubriques 3.2, 3.3 et le cas échéant 3.4 du rapport dactylographié ainsi que l'outil « Atlas du Parc national de la Guadeloupe »**



Aussi, il sera proposé aux COPIL une liste d'actions à l'attention des différentes catégories d'usagers de la commune pour une implication de leur part dans cette démarche de conservation de biodiversité. Ce plan de communication intègre le plan d'actions.

Enfin , il s'agit pour le BET et pour le PNG d'organiser une réunion finale de restitution orale (sous forme de visite de terrain par exemple).

Extrait du guide ABC

#### *La restitution orale*

*La forme de la restitution orale de l'ABC est à définir par le conseil municipal. Cette restitution peut prendre des formes variables selon les besoins exprimés et les publics. Deux options sont alors possibles, organiser une restitution réservée au conseil municipal et/ou l'une de plus grande ampleur qui associe tous les habitants et acteurs locaux. „[...]]. Une bonne méthode consiste à organiser une visite d'une demi-journée tel un « Safari » sur le territoire (visite sur le terrain), avec l'équipe municipale et les habitants les plus impliqués (maximum 25 personnes, sinon ce serait contre-productif). Ceci afin qu'ils « intègrent » au mieux les enjeux de biodiversité présents sur leur territoire et localisent les espaces à enjeu supra-local. Dans cet objectif, une information particulière pourra être diffusée par le bulletin d'information municipal, les associations, les centres sociaux et les maisons de quartier. L'objet de cette restitution est de présenter le rapport qui sera remis à la commune ou à l'intercommunalité. Par ailleurs, cette restitution marquera la fin du travail entrepris dans le cadre du programme ABC. Elle doit donc être l'occasion de :*

- ⌚ Rappeler le travail réalisé ;*
- ⌚ Expliciter les outils liés à la préservation de la biodiversité qui sont utilisés sur le territoire communal ;*
- ⌚ Présenter les principales analyses et enjeux liés à la biodiversité, identifiés sur le territoire communal ;*
- ⌚ Synthétiser les points marquants ;*
- ⌚ Évoquer les suites à donner et la valorisation possible des résultats de la démarche ABC (présentation des orientations).*

*Cette phase de restitution est importante. Elle doit être réalisée de manière pédagogique pour permettre aux élus et à la population de mieux comprendre la biodiversité et ses enjeux. Elle peut être l'occasion d'aborder des concepts scientifiques comme la fonctionnalité écologique, les services écosystémiques ou encore la solidarité écologique. Un diaporama pourra également être présenté à cette occasion pour compléter la visite et expliciter les résultats de la démarche effectuée. Le jeu de photographies aériennes à différentes époques de la commune ou de l'intercommunalité, montrant l'évolution des milieux, des paysages et de l'occupation du sol sur la commune ou l'intercommunalité, peut constituer une bonne entrée facilement appropriable.*

*Il est également possible de prévoir un accès Internet où le document final, le diaporama de la restitution et les informations utiles seront consultables par les élus, les services techniques de la collectivité, les acteurs et la population. Ci-après un schéma synthétique récapitule les différentes étapes de la démarche ABC.*

#### **Phase 4 : RESTITUTION**

Nombre de réunion :

- 1 COTECH + COPIL (la cartographie sera produite par le PNG)
- 1 réunion de restitution orale (sous forme de visite de terrain par exemple)

Livrable : il est attendu du bureau d'études trois livrables :

- le PLAN D'ACTIONN intégrant un plan de communication
- le rapport dactylographié, illustré, cartographié selon la maquette fournie

## ORGANISATION DES RÉUNIONS

Préalablement à chacune des réunions, le prestataire fournira des documents intermédiaires provisoires qui devront être validés par le PNG (une semaine avant au minimum). Les supports d'animation des comités techniques et de pilotages et des réunions seront réalisés et présentés par le prestataire.

A l'issue des réunions, le prestataire se chargera de la rédaction des comptes rendus des comités techniques et de pilotage à faire valider par le PNG.

Les documents finaux devront tenir compte des différentes remarques faites lors des réunions par le comité de pilotage sur les documents provisoires. Des réunions intermédiaires techniques peuvent être nécessaires pour préparer les réunions du comité de pilotage.

## FORMAT DES LIVRABLES

Les livrables des documents sont précisés en détail dans chacune des phases.

Concernant les formats de documents, il sera attendu :

- La fourniture d'au moins 2 exemplaires papier (dont un reproductible) au format A3 recto-verso
- La fourniture au format Word et PDF des documents définitifs, les tableaux seront aussi transmis en format Excel et PDF
- Les documents au format Word en phase provisoire
- L'ensemble de la cartographie seront transmises en format dwg pour insertion dans la maquette numérique développée par la ville
- Les livrables de données devront également être fournies en format vectoriel ou raster pour les orthophotos compatible avec un système d'information géographique, généraliste et arcgis server, notamment en shape file ou en format de géodatabase pour les modèles plus complexes.
- Ces données seront accompagnées de leurs métadonnées, indiquant notamment leur source, leurs millésimes et les droits de réutilisation.
- Les livrables comprendront dans la mesure du possible le modèle de données associé avec le descriptif des tables, des champs et de leurs liaisons logiques.

Une réunion technique avec les services en charge du SSI pourra être organisée au lancement de l'étude pour caler techniquement la bonne insertion des données dans le SIG.

Les documents provisoires et définitifs seront transmis aux PNG suffisamment à l'avance pour leur permettre les reproductions éventuelles et les diffusions aux membres du comité de pilotage, soit au minimum deux semaines avant les réunions.

*Extrait du guide ABC*

*En plus de la version papier pour la restitution de l'ABC, il est nécessaire de fournir une version informatique du document de présentation de l'ABC ainsi que des données (SIG avec métadonnées correspondantes, localisation GPS des relevés pour espèces patrimoniales et habitats naturels). À compter de fin 2014, la transmission des données se fera idéalement grâce à l'outil de saisie naturaliste, qui sera mis à la disposition des adhérents du SINP de façon gratuite (cf. chapitre 2). Les jeux de photographies aériennes ainsi que les données brutes ayant permis la réalisation des cartographies sont également à transmettre, dans un format de préférence compatible avec la*

*plateforme régionale du système d'information pour la nature et les paysages. L'ensemble des données informatiques sera fourni ; les éventuelles clauses de confidentialité de certaines données et les clauses de propriété seront explicitées. L'organisme qui a procédé aux inventaires peut disposer des droits de réutilisation de ces données pour ses besoins propres. Le document de restitution précisera les sources bibliographiques utilisées et comportera des annexes (cf. ci-dessus) dont une présentera le nom et les coordonnées des structures ainsi que le nom des personnes qui ont participé à la rédaction et au financement du document.*

## **Mise en marché**

### **Périodes de réalisation de l'étude ABC complète:**

- Sur la commune de Vieux-Habitants : du 3 janvier 2022 au 30 septembre 2022
- Sur la commune de Gourbeyre : du 28 mars 2022 au 2 juin 2023

### **Ajouter les critères de sélection :**

- Prix (40%)
- Nombre de jours par prestation (30%)
- Caractéristiques techniques (30%, dont expérience de l'entreprise dans ce domaine 10 % + moyens humains impliqués (formation et effectif physique mobilisé 20 %)

### **Formalisation :**

Publication sans plateforme dédiée (internet PNG, plateforme, réseaux sociaux PNG, prestataire habituel pour réponse) jusqu'au 17/02/2022

Analyse des offres : 18/02 au 25/02/2022

Engagement : début mars 2022